Ce carnet du jeune citoyen permet aux enfants, aux jeunes et à toute personne intéressée par les institutions de savoir comment fonctionne l'intercommunalité.

Pour en savoir plus:

www.adcf.org

Ce carnet fait partie du «Prêt à voter?», un ensemble d'outils pour comprendre comment fonctionnent les institutions afin d'être un.e citoyen.ne averti.e!



La collection des carnets du jeune citoyen sur anacej.fr





En communauté : l'union fait la force !

En France, des groupements de communes, appelés communautés de communes. d'agglomération ou urbaines et des métropoles permettent aux élu.e.s locaux de décider et d'organiser à plusieurs, des services, des aménagements et des équipements destinés aux habitant.e.s et entreprises.

Appelée «coopération intercommunale» cette forme d'organisation à l'échelle de plusieurs communes est récente et obligatoire : depuis le 1er janvier 2014 toutes les communes font partie d'une communauté.

Un travail d'équipe

De même que le conseil municipal réunit les élu.e.s de la commune (maire, adjoint.e.s et conseiller.ère.s), il existe un conseil communautaire pour décider des projets et des actions sur la communauté. Il est composé d'un.e président.e, de vice-président.e.s, de conseiller.ère.s communautaires qui sont aussi des élu.e.s municipaux représentant les différentes communes regroupées au sein de la communauté.

Solidarité

La communauté met en œuvre de nombreux projets et organise de nombreux services du quotidien. Elle permet d'intervenir sur un territoire plus grand que celui de la commune, d'améliorer la gestion locale et de résoudre des problèmes plus complexes.

Cette coopération permet aux communes de mettre des moyens en commun, pour mener des politiques plus efficaces.

Ces actions correspondent à des compétences qui sont obligatoires et qui définissent les domaines dans lesquels la communauté est capable d'intervenir. Selon l'importance de la communauté, les compétences sont plus ou moins nombreuses. Elles peuvent concerner l'économie, le logement, le ramassage des poubelles, les transports, des équipements comme les piscines et les bibliothèques.





Anacej 10-14 rue Tolain 75020 Paris 01 56 35 05 35 info@anacej.fr Directeur de publication: Frédérick Pairault Carnet conçu par Marie-Pierre Pernette avec l'aide de l'équipe de l'Anacej Rédaction: AdCF - Sandrine Guirado Graphisme: Nous Travaillons Ensemble Réédition décembre 2018 ©Anacej

